

N°DELB-20240138

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024

Publication sur le site internet le : 10 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 27 Votants : 33 Absents : 6

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE LUNDI SEPT OCTOBRE, A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, KEHR Jérôme, LAPORTERIE Huguette, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, LEMERCIER Rodolphe, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEMMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CARCA-BOUCHER Valérie
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BEASSE qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. COTTON, M. DESILLE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme SOWYK qui a donné pouvoir à Mme CATTEAU, M. LERMECHAIN, M. CHEMIN qui a donné pouvoir à Mme CARCA-BOUCHER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, M. TIERCE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. DA SILVA, M. LEFAUX

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Transition Écologique et Solidaire - Demande de Subvention Agence Eau Seine-Normandie - Étude Tarification Environnementale et sociale de l'eau

Dans le cadre de la planification écologique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse.

Pour répondre aux objectifs du Plan Eau, l'Établissement a répondu favorablement au Défi « Sobriété -10 % d'Eau » de l'Association AMORCE. Ce défi va permettre de mobiliser les élus et agents de l'intercommunalité et des communes-membres pour relever ce défi.

Les objectifs à atteindre en accord avec le Plan Eau de l'État sont les suivants :

- - 10% d'eau prélevée d'ici 2030 par rapport à 2019,
- + 10% d'eau réutilisée d'ici 2027

L'établissement associera également le délégataire, Véolia Eau, à ce plan d'action à venir autour de la Sobriété par la déclinaison du dispositif Éco d'Eau.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Caux-Austreberthe souhaite mener en parallèle une étude sur la tarification environnementale de l'Eau dans le cadre de son approche autour des prélèvements, étude qui pourrait démarrer en novembre 2024 dès l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les étapes de cette étude seraient les suivantes :

1. Phase 1 : diagnostic des usages (collectivités, particuliers, acteurs économiques dont le volet agricole) et de la stratégie tarifaire actuelle intégrant une approche autour de la précarité en eau,
2. Phase 2 : Définition de la nouvelle stratégie tarifaire et transition vers le nouveau système de tarification, lors de la prochaine délégation de service public,
3. Une option est proposée pour la mise en ligne d'un simulateur tarifaire pour les usagers et une étude sur la mise en place d'un dispositif social (volet précarité),

Suite à la procédure de consultation, le bureau d'étude CITEXIA a été choisi. Le montant de cette étude est estimé à 18 390 € TTC pour les phases 1 et 2 et de 15 360 € TTC pour l'option simulateur en ligne et dispositif social.

Le plan de financement est le suivant

DEPENSES		RECETTES	
	TTC		
Phase 1 et 2	18 390 €	Agence Eau Seine-Normandie	27 000 €
Option simulateur en ligne et dispositif social	15 360 €	Autofinancement	6750 €
TOTAL	33 750 €		33 750 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe et notamment sa compétence optionnelle 6-« Eau » ;

Vu le Contrat de Délégation de Service Public entre la Collectivité et Véolia Eau signé le 1^{er} avril 2015 et prenant fin le 31 mars 2027 ;

Considérant les politiques de transition écologique et solidaire menées par la collectivité, structurées par sa Stratégie Climat-Énergie ;

Considérant la nécessité de mener une politique de sobriété hydrique sur le territoire au regard des enjeux Climat-Énergie et d'impact sur la ressource en eau ;

Considérant le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) intégrant l'évolution des connaissances sur le changement climatique et ses effets ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de l'étude sur la tarification environnementale et sociale de l'eau.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.